

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP HARDENER No. 8

Date de révision: 20.02.2017

Code du produit: 00359-1300

Page 2 de 11

Pictogrammes:**Mentions de danger**

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260	Ne pas respirer vapeurs.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P330	Rincer la bouche.
P331	NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
--------	--

2.3. Autres dangers

Inconnus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP HARDENER No. 8

Date de révision: 20.02.2017

Code du produit: 00359-1300

Page 3 de 11

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
57214-10-5	Formaldéhyde, produit de réaction oligomère avec du phénol et du m-phénylène-(méthylamine)			< 45 %
	500-137-0		01-2119966906-20	
	Skin Corr. 1C, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H314 H317 H412			
100-51-6	Alcool benzylque			< 40 %
	202-859-9	603-057-00-5	01-2119492630-38	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4; H302 H332			
1477-55-0	Xylylènediamine			< 20 %
	216-032-5		01-2119480150-50	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H332 H314 H317 H412 EUH071			
112-24-3	Triéthylènetetramine			< 15 %
	203-950-6	612-059-00-5		
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H312 H314 H317 H412			
112-57-2	Tétraéthylènepentamine			< 1 %
	203-986-2	612-060-00-0		
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H312 H302 H314 H317 H411			
140-31-8	2-pipérazine-1-yléthylamine			< 1 %
	205-411-0	612-105-00-4	01-2119471486-30	
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H311 H302 H314 H317 H412			
111-40-0	Di-éthylènetriamine			< 1 %
	203-865-4	612-058-00-X	01-2119473793-27	
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1; H330 H302 H312 H314 H317			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Indications générales

- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- Consulter un médecin.
- Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

Après inhalation

- Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.
- En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

- En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.
- En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- Traitement chez un ophtalmologiste.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP HARDENER No. 8

Date de révision: 20.02.2017

Code du produit: 00359-1300

Page 4 de 11

Après ingestion

- Ne pas faire vomir.
- Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
- Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.
- Appeler aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
- Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- Peut provoquer une allergie cutanée.
- Corrosif pour les voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

- Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO₂), eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :
monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂) et oxydes d'azote (NO_x).

5.3. Conseils aux pompiers

- Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Information supplémentaire

- Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts, la terre ou dans les milieux aquatiques. Pour cette raison, retenir au mieux l'eau d'extinction.
- Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
- Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.
- Veiller à assurer une aération suffisante.
- Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.
- Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).
- Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.
- Ne pas utiliser de récipients en métal.

6.4. Référence à d'autres rubriques

- Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).
- Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP HARDENER No. 8

Date de révision: 20.02.2017

Code du produit: 00359-1300

Page 5 de 11

Consignes pour une manipulation sans danger

- Conserver le récipient bien fermé.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

Préventions des incendies et explosion

- Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

- Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Ne pas utiliser de récipients en métal.

Indications concernant le stockage en commun

- Incompatible avec des acides.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

- Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Agent de durcissement

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
111-40-0	Diéthylènetriamine	1	4		VME (8 h)	
1477-55-0	m-Xylène-alpha,alpha'-diamine	-	0,1		VLE (15 min)	

Conseils supplémentaires

- Donnée non disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

- Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures d'hygiène

- Eviter le contact avec les yeux et la peau.
- Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
- Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
- Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection des yeux/du visage

- Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).
- Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

Protection des mains

- Gants de protection contre les risques chimiques en nitrile, nitrile/cotton, butyle ou néoprène, avec une épaisseur minimum de 0,7 mm, temps de perméation d'environ 480 minutes.
- La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.
- Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.
- Veuillez trouver des exemples dans la base de données de gants de protection sous : <http://bestglove.com/site/chemrest/>

Protection de la peau

- Vêtements de protection à manches longues (EN 368).

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP HARDENER No. 8

Date de révision: 20.02.2017

Code du produit: 00359-1300

Page 6 de 11

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Jaunâtre
Odeur:	D'amine

Testé selon la méthode

pH-Valeur:	> 11
------------	------

Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 107 °C
--	----------

Point d'éclair:	> 112 °C
-----------------	----------

Limite inférieure d'explosivité:	n.d.
----------------------------------	------

Limite supérieure d'explosivité:	
----------------------------------	--

Température d'inflammation:	n.d.
-----------------------------	------

Pression de vapeur:	n.d.
---------------------	------

Densité (à 21 °C):	1,08 g/cm ³
--------------------	------------------------

Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Insignifiant miscible
-------------------------------	-----------------------

Viscosité dynamique: (à 25 °C)	260 mPa·s
-----------------------------------	-----------

9.2. Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides forts.

Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5. Matières incompatibles

Acides.

Hydrogène, par réaction avec les métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde et dioxyde de carbone et gaz nitreux (NOx).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP HARDENER No. 8

Date de révision: 20.02.2017

Code du produit: 00359-1300

Page 7 de 11

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

DL50/orale/rat: 1230 mg/kg

Irritation et corrosivité

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

Expériences tirées de la pratique**Observation diverses**

Les symptômes de surexposition peuvent être douleur de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Pollue l'eau.

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Code d'élimination des déchets-Produit

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP HARDENER No. 8

Date de révision: 20.02.2017

Code du produit: 00359-1300

Page 8 de 11

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.


L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Manipuler des récipients vides, non nettoyés comme le produit lui-même.


Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU: UN 2735
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: amines, liquides, corrosifs, n.s.a. (Formaldéhyde, produit de réaction oligomère avec du phénol et du m-phénylène-(méthylamine))
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 8


Code de classement: C7
Quantité limitée (LQ): 1 L / 30 kg
Quantité dégagee: E2
Catégorie de transport: 2
N° danger: 80
Code de restriction concernant les tunnels: E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN 2735
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: amines, liquides, corrosifs, n.s.a. (Formaldéhyde, produit de réaction oligomère avec du phénol et du m-phénylène-(méthylamine))
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 8


Code de classement: C7
Quantité limitée (LQ): 1 L / 30 kg
Quantité dégagee: E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 2735

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP HARDENER No. 8

Date de révision: 20.02.2017

Code du produit: 00359-1300

Page 9 de 11

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Formaldehyde polymer with 1,3-benzenedimethanamine and phenol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 8



Marine polluant: No
Quantité limitée (LQ): 1 L / 30 kg
Quantité dégagee: E2
EmS: F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 2735

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Formaldehyde polymer with 1,3-benzenedimethanamine and phenol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 8



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 0.5 L
Passenger LQ: Y840
Quantité dégagee: E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 851
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 855
IATA-Quantité maximale (cargo): 30 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):
Inscription 3: Tétrahéthylène-pentamine

2004/42/CE (COV): 0 %

Prescriptions nationales

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP HARDENER No. 8

Date de révision: 20.02.2017

Code du produit: 00359-1300

Page 10 de 11

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization
MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals
CAS = Chemical Abstract Service
EN = European norm
ISO = International Organization for Standardization
DIN = Deutsche Industrie Norm
PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic
vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative
LD = Lethal dose
LC = Lethal concentration
EC = Effect concentration
IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP HARDENER No. 8

Date de révision: 20.02.2017

Code du produit: 00359-1300

Page 11 de 11

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)